



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 13 décembre 2022 à 20 h 51 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Est aussi présente madame Stéphanie Martin, directrice des finances et trésorière, pour présenter le budget et le programme triennal des immobilisations ainsi que pour répondre aux questions du public, le cas échéant.

**2022-12-351 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

À 20 h 52, la directrice des finances et trésorière fait une présentation sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, puis elle répond aux questions du public. Ce volet de la séance se termine à 21 h 19.

**2022-12-352 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2023 - ADOPTION (04-1120)**

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du budget a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 2 décembre 2022, et un projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER un budget équilibré de 20 881 479 \$ pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-12-353 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 - ADOPTION (04-1320)**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 2 décembre 2022, et un projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 au montant de 58 310 302 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 21 h 21 à 21 h 39.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le maire déclare la séance levée à 21 h 39.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 24 JANVIER 2023

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE